



**ATELIER DE PLANIFICATION DU PROGRAMME
« AMELIORER LES CAPACITES
INSTITUTIONNELLES POUR LA GOUVERNANCE
DES MIGRATIONS DE MAIN D'ŒUVRE EN AFRIQUE
DU NORD ET DE L'OUEST »**

Allocution d'ouverture

de

**M. Charles Dan
Directeur Régional pour l'Afrique**

Bureau International du Travail

Casablanca, Maroc, 19-20 avril 2010

Chers participants,

Chers collègues,

Chers amis,

Je voudrais tout d'abord transmettre au Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dont nous connaissons l'engagement pour la justice sociale, notre profonde gratitude pour l'accueil de cette réunion dans le Royaume du Maroc et pour son appui à l'action de l'OIT.

Merci à tous les participants, qui ont émigré temporairement à Casablanca pour participer à cette rencontre tripartite à laquelle nous attachons une importance particulière.

En effet, le thème qui nous réunit aujourd'hui – « la gouvernance des migrations de main d'œuvre en Afrique du Nord et de l'Ouest » - porte sur un sujet qui est au cœur de l'Agenda du Travail Décent de l'OIT : le respect de la liberté de mouvement et de la dignité au travail dans le cadre d'économies et de sociétés ouvertes.

Chaque année, des millions d'hommes et de femmes quittent leurs foyers, leurs contrées, leurs régions.

Ils partent en quête de meilleures opportunités professionnelles. Où encore ils sont contraints de fuir leurs pays pour des raisons multiples, complexes, variées.

Ils emportent avec eux la nostalgie de leur pays d'origine. Ils portent en eux les rêves de lendemains meilleurs.

Au cœur de ces trajectoires individuelles ou de ces détresses collectives, on trouve la même quête humaine, on retrouve la même aspiration universelle : un travail décent - pour avoir d'une vie stable - une activité productive - pour offrir de nouveaux horizons d'espérance à leurs familles.

Avec la mondialisation et les conséquences non seulement économiques, mais aussi psychologiques, de la crise financière mondiale qui a secoué tous les pays, la migration ne va pas ralentir. Elle risque même de s'accélérer.

Les processus migratoires évoluent dans leurs formes, leur statut, leur durée et leur destination. Les travailleurs migrants constituent un groupe composite, avec des travailleurs saisonniers, des intérimaires, des travailleurs qualifiés, des travailleurs clandestins et des victimes de la traite et du travail forcé.

Cette évolution pose des questions urgentes, complexes et diversifiés aux décideurs politiques et aux partenaires sociaux.

Je voudrais ici souligner quatre défis majeurs: le défi de gouvernance - le défi des droits et de la protection - le défi de développement – et le défi de la coopération.

Premièrement, la gouvernance: nombre de travailleurs migrants n'occupent pas d'emplois décents, selon les critères des instruments internationaux et les conventions internationales du travail - sont affectés à des travaux dangereux - souffrent de non- paiement de salaires ou d'absence de protection sociale - de discrimination – voire parfois de xénophobie.

Comment gérer la politique de migration de la main d'œuvre de sorte qu'elle puisse générer de la croissance et de la prospérité à la fois dans le pays d'origine, dans le pays de destination et même dans le pays de transit, tout en protégeant et en profitant aux travailleurs migrants eux-mêmes ?

Des solutions peuvent être proposées dans le cadre des structures tripartites de dialogue social et de concertation: la régulation des flux migratoires - le contrôle des processus de recrutement - la reconnaissance des qualifications des travailleurs migrants ... -.

Cela suppose l'adoption d'une approche globale de la migration et la mise en œuvre d'une politique tripartite - concertée et cohérente - de migration de la main d'œuvre au niveau national et régional.

Deuxièmement, le respect des droits et de la protection des travailleurs migrants

Il convient ici de rappeler que les travailleurs migrants sont avant tout des travailleurs. Ils ont droit, de manière générale, au respect de toutes les conventions de l'OIT applicables, sauf dispositions contraires, à l'ensemble des travailleurs. On mentionnera les principes et droits fondamentaux au travail, mais également la sécurité sociale, les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail et le dialogue social contribuant tous au travail décent.

Les travailleurs migrants ont aussi droit à l'égalité de traitement entre nationaux et étrangers, notamment en matière de protection sociale et d'emploi.

Pourtant les travailleurs migrants restent trop souvent confrontés à des difficultés en matière de sécurité sociale, puisque l'ouverture des droits pertinents est liée aux périodes d'emploi, aux cotisations versées ou à la résidence. Ils risquent de perdre leur droit aux prestations sociales en raison de leur absence du pays d'origine, tout en se heurtant à des restrictions en matière de couverture sociale dans le pays d'accueil.

C'est particulièrement le cas des travailleurs migrants saisonniers ou temporaires, perdant en cours de route les droits acquis dans différents pays; et la liste n'est hélas pas exhaustive.

Le troisième défi concerne le renforcement des liens entre migration et développement?

Certes, la problématique fondamentale reste le développement des pays d'origine. Comment créer des emplois pour que leurs citoyens ne soient pas obligés d'émigrer ? Comment inciter et accompagner le retour de ceux qui sont partis ? Les pays émergents ont besoin de compétences et de qualifications. La fuite des cerveaux constitue un problème pour leur développement.

Mais dans les régions en développement, on connaît le poids des transferts de fonds. On sait les effets positifs en termes de technologies, d'investissements et de compétences, avec l'engagement des communautés de la diaspora ou le retour des travailleurs migrants.

Comment maximiser la contribution de la migration au développement ?

Là encore, les questions sont complexes. Les réponses sont diverses. Les expériences tentées par nos mandants méritent d'être communiquées et répliquées: certains ont promu des mesures financières ou fiscales incitatives - ont initié des pôles technologiques – ou ont lancé des missions de prospection et d'études de marchés de l'emploi et à cet égard, le rôle des partenaires sociaux - employeurs et travailleurs - est primordial. D'autres ont créé des fonds de solidarité sociale, publics ou privés, pour les travailleurs migrants et leur famille.

Le partage et la diffusion des informations sur les avantages des différentes pratiques existant à travers le monde sont précisément l'un des points forts du Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, lancé en 2005, cadre qui a largement été diffusé par le BIT pour aider les pays à développer les liens entre migrations et développement.

Quatre, le renforcement de la coopération internationale - Il est essentiel que les pays d'origine, de transit et d'accueil coopèrent et dialoguent régulièrement sur leurs politiques de migration et de gestion de la main-d'œuvre.

Il faut aussi tenir compte du fait que certains travailleurs migrants sont encore plus vulnérables - tels les femmes ou les travailleurs domestiques, sans compter les membres de leurs familles, enfants ou personnes âgées.

C'est pourquoi la promotion d'accords bilatéraux entre pays d'origine et de destination doit être encouragée, ainsi que le fait le BIT à travers le programme MIGSEC. Ces accords peuvent contenir des dispositions sur les sujets d'intérêt commun, comme la gestion paritaire des processus de départ

et de retour, la transférabilité des prestations de sécurité sociale et des pensions de retraite, ainsi que le traitement des différends ou les recours en cas de violations de droits. De tels accords pourraient également porter sur des questions complémentaires comme la collaboration avec les pays de transit.

La coopération peut également être sous-régionale ou régionale.

Beaucoup reste à faire dans le cadre des politiques nationales, de la coopération régionale ou de la gouvernance internationale des migrations de main-d'oeuvre pour mieux coller aux réalités du monde et à son évolution.

Pour ce faire, nous ne manquons pas d'instruments : la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 - le Pacte Mondial pour l'Emploi adopté à Genève en juin 2009 – la Feuille de route pour la mise en œuvre de ce Pacte en Afrique adoptée par les mandants tripartites africains de l'OIT à Ouagadougou en décembre 2008.

Des réponses ont déjà été apportées aux pays bénéficiaires du Programme « Améliorer les capacités institutionnelles de gouvernance des migrations de main-d'œuvre en Afrique du Nord et de l'Ouest ». Je voudrais ici féliciter sa responsable, Patricia Isimat-Mirin, pour un travail absolument remarquable. L'excellent Rapport sur la migration comme facteur de développement - le cas de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, préparé par l'Institut International d'Etudes Sociales, apporte également sa pierre à l'édifice.

Pour conclure, je voudrais vous dire tous nos espoirs. Nos espoirs pour que les débats de votre Atelier contribuent à nourrir la réflexion et à proposer des solutions innovantes pour faire avancer l'Agenda du Travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi comme réalités pour les travailleurs migrants et tous les travailleurs sur notre continent.

C'est aussi cela l'ambition de l'unité africaine : l'intégration régionale - la communication entre les peuples - la liberté d'aller et venir pour toutes les citoyennes et citoyens d'Afrique.

Merci infiniment pour votre attention.